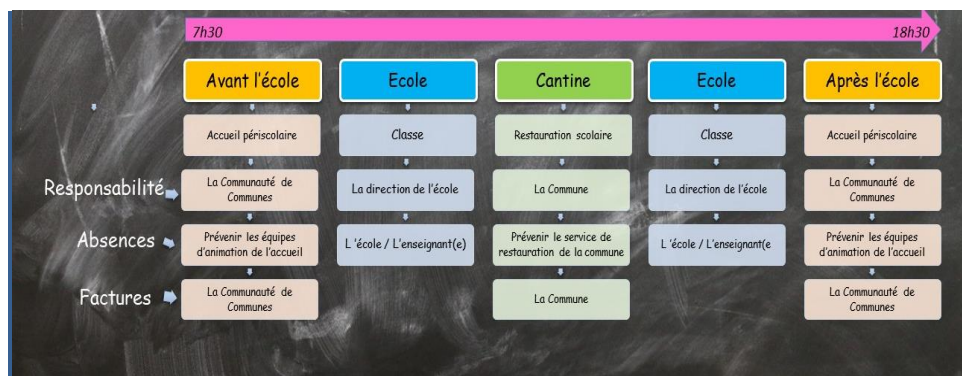


Qui s'occupe de mon enfant tout au long de sa journée d'école ??...



Principe d'inscription

1°) Créer ou avoir un espace privé

2°) Créer une inscription par enfant

« DUI 2023/2024 - Dossier Unique administratif - Enfant »

et joindre les justificatifs demandés.

Attention !!!

Les demandes de dossier administratif (DUI) doivent être faites au moins 10 jours avant la date d'accueil souhaitée.

3°) Après réception du mail de validation du dossier par nos services

(7 jours maximum), vous devez retourner sur votre espace privé pour :

- **Créer une inscription** sur une ou plusieurs activités périscolaires (Accueil périscolaire et Mercredis Loisirs)
- **Faire les réservations** selon vos besoins. Elles peuvent être ajoutées, modifiées ou annulées à tout moment en ligne en respectant un délai de prévenance de 3 jours minimum.



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Année scolaire 2023-2024

Comment inscrire ou ré-inscrire votre enfant
aux activités périscolaires ?

A partir du 12 juin 2023,

Les démarches se font en ligne sur l'Espace Famille et Citoyen de la
Communauté de Communes

<https://www.espace-citoyens.net/cdc-obb/>.



Elles peuvent aussi se faire tout au long de l'année selon les besoins.

Inscription Réservation Factures Paiement en ligne
..... Demande de prélèvement automatique Informations

Pour toute question ou accompagnement par nos services,
Contactez le pôle administratif de l'Hôtel communautaire

1 rue Ste Anne à Ecommoy

02 43 47 02 20

✉ communautedecommunes@belinois.fr


En période scolaire


Modalités d'inscription :

Les inscriptions/réservations aux Accueils périscolaires et Mercredis loisirs se font directement sur votre espace privé.

Les modifications/annulations hors délai se font par mail directement auprès de la structure d'accueil..


----- Accueil périscolaire -----


 **Lieu :** Sur chaque école ou à proximité de celle-ci.

 **Matin et soir :** Les jours de classe, tous les accueils débutent à 7h30 jusqu'au début de l'école, puis de la fin de l'école et durent 2 heures maximum.

Tarif au forfait.

----- Mercredis Loisirs -----

 **Lieu :** Teloché, Laigné en Belin, Moncé en Belin, Ecommoy.

 **Horaires :** de 8h30 à 17h30 avec possibilité d'accueil le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30

 **Formules :**

- ↳ Journée avec repas
- ↳ Matin avec repas
- ↳ Repas et après-midi

Les Absences

Pour éviter la facturation ou la majoration, un justificatif valable doit être transmis **au plus tard dans les 3 jours suivant la modification :**

- par un signalement d'absence sur l'espace privé de l'Espace Famille & Citoyen
- par courrier ou par mail :

communauteedecommunes@belinois.fr

Justificatifs d'absence

- ✓ Avis d'hospitalisation de l'enfant
- ✓ Certificat médical de l'enfant
- ✓ Perte d'emploi effective et définitive d'un des parents (les changements de plannings ne sont pas considérés comme un justificatif)
- ✓ Contrat en CDD ou convention de formation.
- ✓ Aménagement ou déménagement sur le territoire
- ✓ Classe ou école de l'enfant fermée

Règlements de services complets téléchargeables sur l'Espace Famille & Citoyen et sur le site internet.

Pendant les vacances

Modalités d'inscription :

Une inscription spécifique doit être réalisée avant chaque période de vacances.

(Dates disponibles sur le site internet et l'Espace Famille & Citoyen.)

Les inscriptions/réservations se font en ligne sur votre espace privé durant la période administrative dédiée. Attention, les places sont limitées.


-- Accueil de loisirs --

 **Public accueilli :**

Enfants scolarisés Maternels / Primaires

 **Lieu :**

- **Vacances de la Toussaint :** Ecommoy et Teloché
- **Vacances de Noël :** Laigné en Belin
- **Vacances d'Hiver :** Ecommoy et Moncé en Belin
- **Vacances de Printemps :** Ecommoy et Laigné en Belin
- **Vacances d'été :** sur les 4 communes selon un planning défini à cet effet.

 **Horaires :** de 8h30 à 17h30 avec possibilité d'accueil le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30

 **Formules :**

- ↳ 4 Journées minimum avec repas*
- ↳ 4 Matins minimum sans repas*
- ↳ 4 Après-midi minimum sans repas*
- ↳ Séjours

* pour une semaine de 5 jours (Cf. Règlement)

Avant chaque période de vacances scolaires, toutes les informations sont communiquées aux familles :

- Par mail,
- Affichage,
- Article sur l'Espace Famille & Citoyen
- Actualité sur le site internet de la Communauté de Communes.

Pour chaque période de vacances, il sera précisé sur la communication :

- Les dates de début et de fin des réservations
- Le nombre d'enfants maximum pouvant être accueillis par site et par jour

Lorsque la capacité maximum est atteinte, les inscriptions suivantes seront mises sur une liste d'attente.

Les personnes seront contactées le cas échéant si des places se libèrent.